

BUREAU FEDERAL N° 4 - 28 AVRIL 2000

Réunion tenue au Siège de la FFA

Présidence	PHILIPPE LAMBLIN
Présents	DANIEL ARCUSET - JEAN-JACQUES COURT - GUY GODBILLON - GERARD HERTRICH - ANNIE LAURENT - PIERRE-YVON LENOIR - MICHEL MARLE - CHRISTIAN ROGGEMANS
Assistent	PAUL BENARD - SUZANNE CATHIARD – JEAN DAHM - PIERRE DASRIAUX – DANIELE DEBAYE - GUY DECOCK - RICHARD DESCOUX – JEAN-PIERRE FOURNERY - JEAN GRACIA HERVE RACT-MADOUX – ROBERT VINCENT – JEAN-CLAUDE VOLLMER
Excusés :	BERNARD AMSALEM - EDOUARD ESKENAZI - GUY MANFREDI -

Réunion ouverte à 18h30

1.- ADOPTION DU P.V. DU BUREAU FEDERAL N°3 DU 8 MARS 2000

➔ Le procès-verbal n°3 de la réunion du Bureau Fédéral du 8 mars 2000 est adopté à l'unanimité.

2.- INTERVENTION DU PRESIDENT PHILIPPE LAMBLIN

Le Président évoque l'émotion de tous après les récents décès de l'Entraîneur National CAMILLE VIALE des suites d'une longue maladie, de l'athlète SERGE AVEDISSIAN mortellement blessé lors d'un entraînement au Stade de Colombes et qui laisse trois fillettes déjà privées de leur Maman, du Kinésithérapeute des équipes de France JEAN-JACQUES BORDES et du jeune frère de GUY MANFREDI, enterré ce jour même.

Des sentiments attristés de sympathie sont présentés aux familles endeuillées.

Il se fait l'interprète de tous pour féliciter chaleureusement PIERRE DASRIAUX qui vient d'être élevé au grade d'Officier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur et GUY MANFREDI qui vient d'être nommé Chevalier.

➤ Championnats du Monde de 2003

PHILIPPE LAMBLIN évoque la nécessité de la mise en place du Comité d'organisation car des démarches sont à entreprendre sans tarder et confirme l'impossibilité matérielle pour le Président de la FFA d'être opérationnel tant à la Fédération que pour la préparation du Mondial de 2003.

➤ Perspectives

Les quatre années du mandat qui se termine ont été menées au " pas de charge ".

Pour le **prochain mandat**, il conviendra certes de se consacrer à la préparation des Championnats du Monde mais sans pour autant négliger la vie de la Fédération.

Comme il ne lui est pas possible d'échapper à ses obligations professionnelles, cela crée pour beaucoup des interrogations sur ses engagements futurs et le Président souhaite qu'un prochain Bureau Fédéral soit l'occasion d'envisager l'avenir avec sérénité.

Il souhaite aussi que l'on envisage **l'avenir des Clubs** et de leur développement au cours de la prochaine décennie, dans le prolongement de la Labellisation qui vient de se mettre en place et qu'il convient de conforter. Elle comporte, en effet, non seulement la reconnaissance des efforts accomplis mais de plus une ouverture en direction de leur environnement ce qui crée de nouvelles obligations à maîtriser.

Il faudra également que **progressent ensemble** les Cadres Techniques, le Personnel Fédéral et l'ensemble des élus.

Les actions entreprises en direction du monde du **Hors stade** devront être poursuivies. L'augmentation sensible du nombre des Licenciés de ce secteur (plus de 12 000 à ce jour) témoigne de l'opportunité de ces efforts.

L'athlétisme n'est pas que l'affaire d'une élite mais il appartient bien à tous les pratiquants, de la base au sommet.

La préoccupation immédiate pour notre élite est la préparation des **Jeux Olympiques de Sydney**. Il faut que les athlètes se sentent encouragés par l'ensemble de la famille de l'athlétisme français et que les dépenses qui seront engagées à cette occasion restent dans les limites du prévisionnel.

Le mandat de l'équipe en place est en train de s'achever. Elle a tracé des perspectives nouvelles qu'il faudra conforter.

La tâche accomplie par MARIE-CHANTAL MATHIAS au service du suivi professionnel des athlètes va se terminer en septembre et Gaz de France se préoccupe de son remplacement.

JEAN-JACQUES COURT évoque la tenue ce jour d'une réunion consacrée à la création d'un **Diplôme fédéral de Dirigeant**, ce qui entre parfaitement dans le cadre de la labellisation des Clubs.

DANIEL ARCUSET est heureux que la **labellisation des Clubs** ait pu être menée à bien et tient à associer tous ceux qui ont œuvré pour sa mise en place. Il précise que la deuxième phase est lancée et qu'il convient qu'aucun retard ne soit pris dans l'envoi des nouveaux dossiers. Ils seront actualisés et des informations complémentaires seront communiquées. Les Clubs, les Comités et les Ligues vont être destinataires des imprimés les concernant et devant leur permettre de mener à bien cette nouvelle phase.

3.- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL MICHEL MARLE

◆ Délégations fédérales aux compétitions internationales

JEAN GRACIA indique que la réflexion conduite sur le rôle des différents délégués qui accompagnent les équipes de France n'est pas encore terminée.

Les textes concernant le rôle du Chef de Délégation et celui de l'Officiel chargé des Finances sont établis. Vont suivre l'étude du rôle de l'Officiel Technique, du Chef d'Equipe et des Entraîneurs.

L'ensemble des travaux du groupe sera présenté au Bureau Fédéral du 19 mai.

◆ Statut des médecins et kinésithérapeutes

Suite au conflit nous opposant à un kinésithérapeute, ROBERT VINCENT fait part d'un jugement du Conseil des Prud'hommes nous condamnant. La question se pose donc de savoir si la FFA souhaite faire appel du jugement.

De toute évidence, quand la FFA sera en possession du jugement il conviendra, pour l'avenir, d'en étudier les motifs avec une grande attention.

CHRISTIAN ROGGEMANS souhaite revenir sur la genèse du conflit qui nous oppose à ce kiné. La FFA a eu le désir de se séparer de lui quand la nouvelle équipe dirigeante a souhaité mettre en place une nouvelle politique concernant le médical. Il observe à regret que ce kiné a bénéficié de trois attestations lui étant favorables, l'une provenant d'un ancien DTN, une autre d'un ancien médecin fédéral et une troisième d'un kiné faisant actuellement partie de l'équipe fédérale.

Il estime qu'il convient de faire appel de ce jugement pour montrer notre désaccord.

RICHARD DESCOUX pense que certains intervenants du médical ont d'abord prêté leur concours par passion puis ont tiré avantage de leur participation au service médical des équipes de France et ont enfin souhaité en tirer un avantage financier. Il est toutefois impossible de ne pas faire appel à des médecins et à des kinés et certains sont prêts à le faire bénévolement regrettant l'attitude de ceux qui agissent en purs professionnels.

➔ **Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de faire appel du jugement rendu par le Conseil des Prud'hommes, une fois que la décision sera signifiée à la FFA.**

JEAN-JACQUES COURT estime qu'un cahier des charges précis devrait être établi faisant mention de la tâche à accomplir et soulignant qu'elle est parfois importante.

⇒ **Le Président** souhaite que l'on recherche dans quelles conditions la FFA peut être amenée à se séparer de médecins et kinés qui interviennent alors qu'on souhaite s'en séparer. Toute condamnation à des indemnités réparatrices de "préjudices" prive l'athlétisme de sommes importantes. Il est de plus regrettable que certains apportent leur concours à ceux qui attaquent la FFA, tout en profitant eux-mêmes de certains avantages. On ne peut tout à la fois se targuer de bénévolat et demander des indemnités.

JEAN-CLAUDE VOLLMER fait remarquer que peu de personnes ont une attitude telle que celle qui est regrettée et qu'il ne faut pas en faire une règle générale.

RICHARD DESCOUX indique que les membres du médical qui feront le déplacement à Sydney devront accepter les conditions de la FFA et, à défaut, s'abstenir. Nul n'est indispensable et les athlètes ne pourront pas exiger la présence de leurs médecins et kinés particuliers.

CHRISTIAN ROGGEMANS conseille de répartir les tâches afin d'éviter que ne soient dues des indemnités très importantes à certains.

◆ **Vente de l'ouvrage " Le Juge-Arbitre "**

JEAN GRACIA fait part de la sortie d'une septième édition de l'ouvrage "Le Juge Arbitre" par l'Amicale des Entraîneurs Français d'Athlétisme (AEFA). Le logo de la FFA figure en couverture. Il contient malheureusement des éléments qui doivent être corrigés et certains ajouts sont nécessaires. L'IAAF, alertée, n'a pas encore fait part de ses observations.

PAUL BENARD confirme, après lecture attentive de l'ouvrage, qu'il ne peut être vendu en l'état.

JEAN DAHM partage cet avis et souligne la non-concordance de certains termes anglais et français.

PIERRE DASRIAUX, également après lecture, confirme la nécessité de nombreuses corrections.

JEAN GRACIA propose d'attendre l'avis de l'IAAF qui, de son côté, n'a pas mis l'ouvrage à la vente. En toute hypothèse on ne pourra y procéder qu'en ajoutant à l'ouvrage une reprise de toutes les corrections importantes à faire. Il attire l'attention des membres du Bureau sur le problème financier qui pourrait se poser à l'AEFA si la décision de ne pas vendre cet ouvrage était prise.

DANIEL ARCUSET regrette les problèmes humain et financier que poserait la non-vente en l'état de l'ouvrage mais pense que cela serait peut-être préférable.

➔ **Le Bureau fédéral décide à l'unanimité d'attendre l'avis de l'IAAF à propos de cet ouvrage.**

◆ **Cas soumis par la Commission des Statuts et Règlements**

● **Athlète YASMINA MERROUCHE**

La Ligue du Dauphiné-Savoie demande qu'une mutation soit accordée à titre exceptionnel à cette athlète désirant rejoindre l'AS Aix-les-Bains après avoir été licenciée à l'EA Chambéry, puis à titre individuel.

➔ **Le Bureau Fédéral décide de faire droit à la demande de la Ligue et d'accorder exceptionnellement le droit à cette athlète de muter par 5 voix pour, 3 contre et 1 abstention.**

● **Mutation de M. DANIEL CHAUMARD**

La Ligue du Languedoc demande que ce licencié individuel puisse revenir au Club précédemment quitté sans payer à nouveau l'imprimé de mutation.

➔ **Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que ce licencié pourra déposer une demande de mutation gratuite pour un retour à son Club d'origine.**

● **Demande d'affiliation de Paris Evénements**

➔ **Suite à l'opposition du Comité de Paris puis de la Ligue d'Ile de France à l'affiliation de Paris Evénements, le Bureau décide à l'unanimité de suspendre la procédure et de conserver le chèque reçu. Il est souhaité qu'une réunion prochaine à la FFA mette en présence la structure qui existait précédemment et celle qui sollicite son affiliation.**

● **Affiliation de deux Associations**

ROBERT VINCENT indique la création de deux Associations : "Gaz de France Athlétisme" et "Paris Saint-Denis Athlétisme Compétition" qui souhaitent être affiliées rapidement.

PIERRE DASRIAUX signale que la CSR ne sera pas opposée à la mise en œuvre d'une procédure accélérée et que les numéros d'affiliation pourraient être :

- 075 134 pour Paris Saint-Denis Athlétisme Compétition ;
- 092 104 pour Gaz de France Athlétisme.

➔ **Le Bureau Fédéral est d'accord sur le principe de leur affiliation sous réserve de la réception à la Fédération de toutes les pièces nécessaires.**

◆ **Publication fédérale " Courir en France "**

PIERRE-YVON LENOIR a pris connaissance du dernier numéro paru et regrette qu'une certaine critique de l'action fédérale s'y maintienne.

GERARD HERTRICH ne pense pas qu'il appartienne aux Commissions nationales de la FFA de publier une revue spécifique.

DANIEL ARCUSET estime que cela n'est pas gênant mais qu'il n'y a qu'une seule revue officielle : "Athlétisme", devant "chapeauter" les autres. Il a également constaté les critiques parues dans "Courir en France" et pense que c'est au Comité de rédaction qu'il appartient d'être vigilant.

CHRISTIAN ROGEMANS propose que la revue officielle soit envoyée aux organisateurs de courses Hors stade qui s'acquittent d'un droit et rappelle que pour répondre aux critiques le droit de réponse existe.

JEAN-JACQUES COURT pense qu'une tribune ouverte permet à chacun de s'exprimer mais qu'il est souhaitable que les articles de fond n'aient pas de caractère polémique. Pour autant il ne faut pas écarter ceux qui ont des avis divergents.

JEAN-CLAUDE VOLLMER apprécie que les publications puissent permettre de s'exprimer et que cela constitue un exutoire.

JEAN-PIERRE FOURNERY plaide pour des NDLR (note de la rédaction) permettant les éventuelles corrections de tir.

RICHARD DESCOUX pense qu'il y a beaucoup de choses intéressantes à dire sur les courses Hors stade et l'on peut regretter que certains disent n'importe quoi. Il souhaite vivement que le Président de la CNCHS défende la cause fédérale par des écrits qui seront appréciés de tous.

GUY GODBILLON rappelle que "Courir en France" a été créé afin d'assurer la liaison entre tous les acteurs du Hors stade (organisateur, officiels, entraîneurs...). La Revue officielle de la FFA ne saurait remplir ce rôle, ne pouvant mettre à la disposition du Hors stade un espace suffisant. Il estime par ailleurs que les avis exprimés sur tel ou tel sujet peuvent être divergents mais il veillera à ce que soient évités tous les propos ayant uniquement un caractère critique ou polémique. Il invite également tous les élus de la FFA qui souhaitent s'exprimer sur un sujet concernant le Hors stade à le faire dans "Courir en France".

ANNIE LAURENT a relevé la publication, dans le dernier numéro, de la liste IAAF des athlètes sanctionnés pour dopage, parmi lesquels une athlète française.

JEAN-CLAUDE VOLLMER ne pense pas indispensable de procéder ainsi puisque l'IAAF publie régulièrement la liste des sanctions pour dopage.

PIERRE DASRIAUX regrette que la liste communiquée par "Courir en France" soit limitée aux seuls coureurs Hors stade, une publication fédérale doit donner une liste exhaustive et non pas limitative.

MICHEL MARLE ajoute, concernant cette Française, que la sanction consistait en un "avertissement public".

⇒ **Le Président** rappelle la décision antérieure de publication de la liste d'athlètes sanctionnés pour dopage. Il souhaite que la liste publiée officiellement par la FFA soit complète et paraisse dans la revue "Athlétisme".

GUY GODBILLON pense justifiée cette publication de la liste des athlètes sanctionnés et suspendus afin qu'ils soient écartés des courses au départ desquelles ils se présenteraient et où leur classement leur vaudrait des primes indues. Tous les organisateurs de courses sont en possession de cette publication et sont donc alertés par ce biais. De plus, la Revue "Athlétisme" n'est pas un moyen de diffusion suffisant pour cette liste car elle n'est pas adressée à tous les organisateurs.

JEAN GRACIA précise que 530 organisations de courses s'appuient nécessairement sur un Club qui, lui, reçoit la revue.

⇒ **Le Président**, sur proposition de JEAN GRACIA suggère que la liste des athlètes sanctionnés pour dopage puisse être ajoutée sur notre site internet.

→ **En conclusion, le Bureau Fédéral demande à GUY GODBILLON de continuer à veiller à la qualité des articles de cette publication fédérale.**

La liste de tous les athlètes français sanctionnés pour dopage sera publiée dans la Revue "Athlétisme" et sur le site internet consultable par tous avec, en complément sur le site, celle des athlètes étrangers communiquée par l'IAAF.

4.- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL GERARD HERTRICH

- **Situation de la trésorerie** : elle est actuellement satisfaisante. Un 2^e virement de 3 millions de francs nous est parvenu sur la subvention du MJS.
- **Budget de l'Athlétisme National** : GERARD HERTRICH souhaite, comme déjà envisagé, qu'une réflexion conduite en concertation avec le DTN permette de réduire l'écart existant actuellement entre le prévisionnel de ce secteur et la subvention accordée par le MJS.
- **Match international en Salle de Glasgow** : les primes accordées aux athlètes par les organisateurs vont leur être versées. Le retard à le faire est dû aux questions relatives à la retenue à la source qui s'est faite en Grande-Bretagne et à la valeur fluctuante du dollar.
- ➔ **Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité le versement de primes accordées aux athlètes selon leurs résultats aux Championnats d'Europe et du Monde de Cross-country et d'Europe en Salle.**

GERARD HERTRICH précise qu'il n'y a, en matière de primes, aucune automaticité voire tacite reconduction, mais fixation a posteriori par le Bureau Fédéral.

➤ **Préparation d'Edmonton 2001** : en vue du déplacement des sélectionnés français aux futurs Championnats du Monde d'Edmonton et de celui de certains représentants des partenaires fédéraux, un prochain voyage au Canada de responsables de la FFA est prévu. Compte tenu du nombre de personnes envisageant de se déplacer, le Trésorier Général fait observer qu'aucune somme n'est inscrite au budget alors que la dépense sera importante.

⇒ **Le Président** pense effectivement indispensable que les conditions de séjour à Edmonton soient bien préparées pour une efficacité maximum. Pour ce qui concerne les dépenses engendrées par le déplacement préparatoire, il faut optimiser la dépense et qu'elle soit en relation directe avec ce que l'on en attend.

5.- INTERVENTION DU DTN RICHARD DESCOUX

☞ **Guide des Formations** : il s'agit de 13 fiches en pochette, concernant l'ensemble des formations assurées par la FFA à l'intention des entraîneurs, des officiels et des dirigeants.

RICHARD DESCOUX précise que ce Guide des Formations va être adressé aux Ligues afin que chaque Club puisse en disposer.

Un autre Guide dont la préparation est assurée par Jean-Paul Bourdon de la DTN sera consacré à la politique sportive des jeunes catégories.

PIERRE-YVON LENOIR apprécie la qualité du document remis et qu'il s'insère dans l'effort de présentation de la FFA de tous les documents tournés vers l'extérieur.

JEAN-JACQUES COURT tient à saluer l'excellent travail de CHARLES GOZZOLI responsable des formations au sein de la DTN pour la réalisation et la présentation de cette documentation. Pour ce qui concerne la formation des dirigeants, une réunion lui a été consacrée ce jour même à la FFA et la pochette permettra d'inclure plus tard les fiches qui vont être à créer et la concerneront.

☞ **Entretiens récents**

Le DTN évoque les récents entretiens qu'il a eus au Ministère Jeunesse et Sports, puis avec le responsable de la Préparation Olympique concernant son projet de restructuration de la DTN et des missions des Cadres Techniques et enfin avec des responsables des laboratoires chargés des suivis sanguins dans le but de clarifier et de coordonner leurs interventions sur nos athlètes de haut niveau.

Sur ce dernier point, JEAN-CLAUDE VOLLMER, précise que les athlètes ont la possibilité de consulter des laboratoires répartis sur l'ensemble du territoire. Cela génère des problèmes de gestion et d'exploitation car les méthodes de travail ne sont pas forcément strictement identiques. Une harmonisation est donc souhaitée consistant en la mise en place de procédures et des coûts, tout en conservant une fiabilité de qualité. L'établissement d'une convention est recherché. Il est par ailleurs souhaitable qu'entre les contrôles périodiques programmés soient effectués des contrôles inopinés

ROBERT VINCENT souhaite que l'on ne confonde pas le suivi biologique et le contrôle antidopage : même si un suivi biologique est organisé de façon inopinée, aucune procédure disciplinaire ne pourra être engagée en cas de découverte d'un produit interdit. Juridiquement le suivi biologique n'est pas un contrôle antidopage.

SUZANNE CATHIARD demande ce qu'il advient lorsque les analyses ne sont pas normales.

RICHARD DESCOUX rappelle que le résultat des analyses est traité par les médecins fédéraux et qu'ils sont différents de ceux réalisés à partir d'analyses d'urines. Dans certains cas ils mettent en évidence des états de santé préoccupants et nécessitant des traitements appropriés.

⇒ **Le Président** souligne l'intérêt des suivis biologiques qui participent à une éducation à la santé.

JEAN CLAUDE VOLLMER précise que 103 athlètes ont été concernés par le premier suivi biologique. Il y en a eu 110 au deuxième, 70 au troisième puis ce sont les athlètes se rendant aux JO qui bénéficieront du quatrième examen. Une quarantaine de paramètres est étudiée à chaque analyse.

☞ **Représentants d'athlètes**

La totalité de la démarche envisagée a été suivie. Tous les Représentants d'athlètes, qu'ils aient ou non signé la Convention proposée, ont reçu un courrier précisant leur position par rapport à la FFA et les informant que l'IAAF a été avisée.

Une ultime démarche a été entreprise auprès de Représentants d'athlètes importants n'ayant pas signé la Convention. En cas de refus persistant, il leur sera notifié leur non-droit comme Représentants d'athlètes français pour cette saison.

☞ **Challenge Caisse d'Epargne**

Un Challenge va concerner les athlètes de moins de 25 ans. Chaque mois, un Homme et une Femme ayant réalisé la meilleure progression se verront récompensés. En fin de saison, des récompenses iront également aux Entraîneurs et aux Clubs concernés.

Si les athlètes récompensés sont sélectionnés pour les Championnats du Monde Juniors de Santiago du Chili ou pour les JO de Sydney, leur entraîneur se verra offrir le déplacement.

☞ **JO de Sydney**

Le DTN fait part de sa satisfaction car 8 athlètes ont déjà gagné leur participation aux JO : trois Marathonniens, trois Marcheurs, EUNICE BARBER et SEBASTIEN LEVICQ. Il conviendra de veiller à ce qu'il garde leur motivation jusqu'à la date des Jeux. Un regroupement général des Marathonniens est prévu à Saint-Etienne.

Certains ont reproché la dureté des minima mais le DTN constate que cela a déjà permis la réalisation d'un ensemble d'excellentes performances.

L'essentiel de la mission de la DTN sera le suivi des athlètes sélectionnés pour les JO pendant les sept semaines qui s'écouleront après les Championnats de France de Nice.

GUY DECOCK évoque une opération "Génération Collèges", avec l'UNSS, l'UGSEL et Adidas qui débutera à la rentrée de septembre. Une première phase concernera les élèves des classes de 4^e et 3^e et une seconde les classes de 6^e. Il s'agira d'un Challenge dont le règlement fera l'objet d'une prochaine publication dans INFOS FFA.

Il est souhaité que les Clubs portent intérêt à cette opération qui pourrait s'intituler "1000 Clubs 1000 Collèges". La participation des Cadres Techniques est également souhaitée pour sensibiliser les Collèges.

6.- QUESTIONS DIVERSES

❖ Calendrier 2000-01

Le Bureau Fédéral examine la proposition de Calendrier hivernal 2000-01 faite par la CSO et la DTN ainsi que le premier projet de Calendrier estival 2001.

JEAN GRACIA demande que l'on ajoute au calendrier distribué le *Challenge Européen hivernal de Lancers* qui sera organisé, pour sa première édition, au CREPS de Boulouris, les 10 et 11 mars 2001.

➔ **Après l'ajout de quelques précisions, le Calendrier hivernal 2000-01 est approuvé à l'unanimité par le Bureau Fédéral et il sera diffusé (voir annexe).**

Le **Calendrier estival 2001** sera réexaminé après la réunion du Comité Directeur qui validera la composition territoriale des Interrégions.

❖ Conseil de l'I.A.U. (International Association of Ultrarunners)

GUY GODBILLON rappelle que la FFA est actuellement représentée au Conseil de l'IAU, association chargée par l'IAAF de la gestion des compétitions d'ultra-Marathon, par ROLAND VUILLEMENOT, membre de la CNCHS et international de 100 km.

Ce dernier a pris, au nom de la FFA et sans aucun mandat, des positions contraires à la politique fédérale et à celle de l'IAAF. Il est donc proposé qu'il soit démis de cette fonction et ne puisse plus représenter la France dans les instances internationales.

➔ **Le Bureau Fédéral retire à ROLAND VUILLEMENOT sa représentation au sein de l'IAU, à l'unanimité.**

❖ 80^e anniversaire de la FFA

SUZANNE CATHIARD demande si la FFA à l'intention de marquer par quelque évènement son 80^e anniversaire.

⇒ **Le Président** et **GUY DECOCK** précisent que le **18 novembre 2000** pourrait constituer une date idéale car nous serons à J-1000 du début des Championnats du Monde de 2003. De plus, ce sera la sortie du livre d'ALAIN BILLOUIN "100 ans d'exploits français". Une fête pourrait ainsi rassembler à cette occasion l'ensemble de la famille de l'athlétisme.

❖ FNDS Equipement 2000

DANIEL ARCUSET indique qu'il va prochainement rencontrer le Directeur des Sports à propos de FNDS Equipement.

Séance levée à 21h15

Prochaine réunion du Bureau Fédéral : vendredi 19 mai, à 18h30, au Siège